



## Controle judiciaire

-----  
Par Michtock

Mon fils est placé sous controle judiciaire depuis  
Le 21 juillet 2026

Suite a 1 dispute sous alcool il a sorti un  
Couteau devant ma compagne et mes 2 enfants  
Ma compagne a eu peur et a appelé la police  
Qui m a emmené au poste de la on m a signifié  
Un controle judiciaire avec obligation de  
Soin mesure d éloignement ect.....  
Il n a jamais été violent que lui est il arrivé  
Il regrette beaucoup son geste et a fait 1 courrier pour  
S excuser auprès de sa compagne

Depuis il a trouvé 1 logement et il a enfin réussi a obtenir un rendez vous avec 1 psychologue le 8 septembre  
Il va se soigner pour l alcool

Il a appelé sans succès pour l instant pour avoir 1 rendez vous avec la Csapa De béziers pour une aide pour l alcool et  
et il est suivi par l AERS de béziers

Il a eu aussi 1 AVC en février 2026  
Le procès est le 6 novembre  
Que doit on faire  
Faut il prendre 1 avocat ?  
Merci pour votre réponse

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, il que votre fils prenne un avocat.

Et par ailleurs si les deux enfants que vous évoquez sont mineurs, il faut absolument éviter toute tentation de contourner la mesure d'éloignement, et il faut au minimum demander un avis médical pour savoir si un suivi psychologique est nécessaire.

Les parent sont obligés d'assurer la sécurité et de veiller sur la santé de leurs enfants mineurs, et les remettre en contact avec votre fils pendant la mesure d'éloignement est hors de question.

Les démarches de votre fils sont positives, mais ne doivent pas vous mener à minimiser la gravité de son geste si vous avez des enfants mineurs à charge. Une défaillance des parents en la matière peut aller jusqu'au placement.

Votre compagne a eu une bonne réaction.